



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par Asia Pacific Women's Watch, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

Asia Pacific Women's Watch est un réseau régional qui s'étend dans les cinq sous-régions de l'Asie-Pacifique. Elle représente les membres de ce réseau et se félicite du thème prioritaire choisi pour la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels ».

Asia Pacific Women's Watch reconnaît que le thème prioritaire est une condition *sine qua non* de la réalisation du Programme d'action de Beijing, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, seul instrument des droits de l'homme qui aborde spécifiquement la situation des femmes rurales. Ce réseau reconnaît la possibilité offerte par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de traiter les problèmes spécifiques des femmes rurales dans les zones de conflit et touchées par la guerre.

La région Asie-Pacifique abrite 60 % de la population mondiale. Un pourcentage élevé de cette population, en majorité des femmes, vit dans des zones rurales.

Dans la région Asie-Pacifique, les femmes rurales sont confrontées à des inégalités fondées sur la distinction homme-femme et enracinées dans différentes formes d'oppression structurelle, notamment classe, caste, race, religion, sexualité et ethnicité. Les femmes rurales, cependant, ne devraient pas être considérées comme des victimes mais comme des agents du changement puisqu'elles luttent pour leurs droits, leur identité, leur dignité, leur émancipation et la réalisation de tout leur potentiel. Le réseau Asia Pacific Women's Watch est conscient de l'importance qu'il y a à comprendre et prendre en considération la complexité et le dynamisme des femmes qui vivent en milieu rural et le fait que les stratégies adoptées pour traiter leurs problèmes doivent être adaptées à leurs réalités pratiques. « Une politique unique pour tous » n'est pas la bonne solution.

La pauvreté est fortement concentrée dans les zones rurales où le développement est entravé du fait que les politiques et les stratégies nationales de développement économique, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, ne la prennent pas suffisamment en considération. L'allocation marginale de ressources pour la mise en œuvre d'engagements politiques mondiaux et nationaux concernant le développement rural et le fait que le secteur agricole ait été longtemps négligé sont également des facteurs qui font obstacle à l'allègement de la pauvreté des femmes rurales.

À l'échelon mondial, les stratégies de développement rural sont influencées négativement par la mondialisation néolibérale au regard de la commercialisation du secteur agricole, de la libéralisation des échanges et du commerce des denrées alimentaires et autres produits agricoles. L'accroissement des migrations de main-d'œuvre et la privatisation des ressources et des services, notamment les services de santé, ont encore plus marginalisé les femmes rurales dans toute la région et eu des répercussions pour elles.

Au niveau national, l'impact de ce phénomène est manifeste dans les politiques économiques et de développement de la région. Pour les femmes rurales,

ceci se reflète dans le manque d'accès à des services de qualité, notamment services de santé sexuelle et procréative, inexistence ou insuffisance des prestations de sécurité sociale, caractère aléatoire et vulnérable des moyens de subsistance, violence et manque de sécurité alimentaire et d'accès aux ressources.

Dans certains cas, il y a un renforcement des structures et pratiques socioculturelles discriminatoires, y compris les inégalités dans les relations hommes-femmes, ce qui a des répercussions plus fortes sur les conditions de vie des femmes. Les femmes étant censées agir selon les normes et les traditions socioculturelles, les femmes rurales sont également vulnérables à la discrimination et à la violence fondées sur l'orientation et l'identité sexuelles. Dans la région, les meurtres d'honneur et les attaques à l'acide contre des femmes continuent à violer leur droit à la vie.

Malgré l'attention accordée à la situation et aux préoccupations des femmes rurales et à leur contribution essentielle au développement rural, leurs droits et priorités restent insuffisamment pris en compte dans les cadres juridiques, les politiques de développement national et local et les stratégies d'investissement à tous les niveaux.

L'allocation inéquitable des ressources et le manque de volonté politique pour engager des réformes agraires reconnaissant le droit des femmes à la propriété foncière ont des répercussions négatives sur le financement du développement, notamment dans le secteur agricole, et la mobilisation des ressources nationales pour le développement rural. Les migrations de grande ampleur des campagnes vers les villes ajoutent encore aux pressions en ce qui concerne l'accès aux services et aux ressources. Asia Pacific Women's Watch rappelle qu'il est nécessaire d'impliquer les femmes dans la prise de décisions relatives à la conception et à la mise en œuvre de politiques macro et microéconomiques qui répondraient mieux aux besoins des femmes et des hommes.

Les possibilités inégales d'accès des femmes et des filles et la discrimination à leur égard dans les domaines de l'éducation, des services de nutrition et de santé, notamment les services de santé sexuelle et procréative, de l'accès à la terre, aux ressources halieutiques et autres moyens de production et de leur gestion, font obstacle à leur possibilité d'obtenir un travail décent, un emploi rémunérateur, d'avoir des activités génératrices de revenu et de participer pleinement à la vie publique.

Les femmes rurales sont confrontées à de sérieux problèmes pour assumer leurs multiples fardeaux aux niveaux de la production et de la procréation. Leur situation est encore plus difficile, notamment en période de conflit armé, de renforcement du fondamentalisme et du conservatisme religieux, de catastrophes naturelles et d'épidémies. En outre, les droits et priorités des femmes rurales ne sont toujours pas suffisamment pris en considération.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Banque mondiale pour 1990-2008, les niveaux de mortalité maternelle sont élevés dans les pays de la région (340 pour 100 000 naissances vivantes au Bangladesh, 200 au Bhoutan, 290 au Cambodge, 250 en République démocratique populaire de Corée, 230 en Inde, 240 en Indonésie, 580 en République démocratique populaire lao, 240 au Myanmar, 380 au Népal et 260 au Pakistan) où environ 80 % de la

population vivent dans des zones rurales et où la fourniture de services sûrs est très limitée. Les estimations du taux de mortalité maternelle à l'échelon international sont largement inconnues pour les îles du Pacifique, mais le fait est que Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon sont connus pour leurs taux de mortalité maternelle élevés dans la région.

Avec des causes qu'il est possible de prévenir, le problème des décès maternels devient une question prioritaire dans les politiques nationales. Au sein des communautés où le taux de mortalité maternelle est le plus élevé, et il s'agit également de communautés qui sont invariablement liées à la pauvreté, les femmes sont victimes de discrimination et marginalisées à de nombreux niveaux.

Asia Pacific Women's Watch demande l'adoption d'une approche privilégiant un ensemble de soins dans le cadre de laquelle la qualité des soins prodigués à la mère et au nouveau-né pendant la grossesse, l'accouchement ou l'avortement et pendant les périodes suivant immédiatement la naissance ou l'avortement, est fondamentale pour garantir que les femmes restent en bonne santé et que les enfants prennent un bon départ.

Les efforts déployés pour atteindre l'un des indicateurs de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement (présence d'un assistant qualifié lors de l'accouchement) ne tiennent pas compte des accouchements à domicile et de l'ensemble des soins fournis dans de nombreux pays en développement de la région. Il devrait y avoir plus de prestataires de services qualifiés au niveau communautaire et les sages-femmes traditionnelles et le renforcement des compétences devraient être reconnus comme faisant partie de l'ensemble des soins au regard de la stratégie de réduction du taux de mortalité maternelle.

Les problèmes des femmes handicapées sont une nouvelle préoccupation dans la région Asie-Pacifique. On estime à 300 millions le nombre de femmes et de filles handicapées dans le monde, la majorité d'entre elles vivant dans des pays en développement. Il est impossible de donner un tableau global détaillé de l'interdépendance entre les genres et les handicaps en raison de l'absence de données complètes et des difficultés de quantification dans des domaines tels que la féminisation de la pauvreté, les concepts culturels relatifs au rôle des hommes et des femmes et aux droits sexuels et procréatifs, la violence, les mauvais traitements et autres types d'exploitation comme le travail des enfants.

Plus de 50 % des moyens de subsistance des femmes restent limités aux secteurs urbain et rural informels dans lesquels il n'y a ni réglementation de la rémunération, ni milieux de travail sûrs, ni possibilité d'accès à un niveau élevé de développement de compétences commercialisables. La rémunération des femmes dans ces entreprises correspond souvent à la moitié de celle des hommes.

Dans la région Asie-Pacifique, la fréquence des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, montre incontestablement qu'elles ont des conséquences différentes pour les hommes et les femmes. Il faut comprendre ces différences entre les sexes et les intégrer dans les politiques et programmes d'atténuation des catastrophes et de reprise après des catastrophes pour reconstruire les communautés et les économies.

Il est urgent de donner la priorité à des mécanismes permettant d'obtenir, au niveau national, des données ventilées par sexe. Asia Pacific Women's Watch lance un appel à tous les gouvernements et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils

veillent à créer des conditions habilitantes, comme le stipulent clairement la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femme, le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement, afin de garantir aux hommes et aux femmes les mêmes possibilités d'accès aux ressources et aux compétences commercialisables et d'améliorer leur droit à prendre part à tous les niveaux aux décisions ayant une incidence sur leurs conditions de vie.

---